



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Douzième session
Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 8 e) de l'ordre du jour provisoire*
Réunions parallèles visant à examiner en profondeur et à présenter les progrès réalisés, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage entre pairs en lien avec les sous-thèmes du Forum : Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Document de travail sur le sous-thème : Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

I. Introduction

1. À une époque marquée par des tensions géopolitiques accrues, des contraintes budgétaires et une baisse de l'aide publique au développement, il est plus crucial que jamais de redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable. Les partenariats stratégiques attirent des financements publics et privés, réduisent la fragmentation, favorisent la coopération Sud-Sud et triangulaire, et créent des synergies aux niveaux national et régional. En misant sur l'action et la responsabilisation collectives, l'objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) offre un cadre propice à l'accélération des progrès vers la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (ci-après les « deux programmes »).

2. Des efforts ont été déployés pour diversifier le financement du développement au moyen de mécanismes novateurs et les avancées se poursuivent vers le lancement effectif d'une agence de notation africaine relevant du secteur privé. Ces progrès sont le fruit de l'action de persuasion menée par l'Union africaine par le truchement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres institutions régionales. Conformément aux engagements pris lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les gouvernements africains accordent une grande importance au financement mixte, dans l'optique de réduire les risques associés à l'investissement en Afrique, ainsi qu'au développement des marchés de capitaux en monnaies locales, dans le souci de protéger les économies du continent contre les risques de change.

* ECA/RFSD/2026/1/Rev.1.



3. Ayant renforcé leurs partenariats commerciaux dans le cadre de l'objectif n° 17, les pays africains continuent d'avancer à pas décisifs vers l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. À la fin de 2025, un seul État membre de l'Union africaine n'avait pas signé l'Accord et six seulement n'avaient pas déposé leur instrument officiel de ratification. Les propositions d'offres tarifaires, la finalisation des règles d'origine et l'élargissement des accords commerciaux précoces, dont l'Initiative commerciale guidée, figurent parmi les domaines où des progrès ont été réalisés. Quoique encore limités à ce stade précoce, les échanges bénéficiant de préférences en vertu de l'Accord ont déjà permis de valider le principe d'un marché intra-africain commercialement significatif ; ils ont par ailleurs mis en évidence les multiples tâches de coordination, de mise en œuvre et de facilitation du commerce qui conditionnent le programme de coopération commerciale de l'Afrique.

4. La technologie et l'innovation sont des enjeux incontournables du développement général de l'Afrique. Le numérique a certes progressé sur le continent, qu'il s'agisse de la connectivité, des cadres stratégiques et des initiatives multipartites, mais les coûts élevés, l'accès limité, les compétences lacunaires et les infrastructures inégales continuent d'entraver une transformation numérique sans exclusive. Dans ce contexte, le partenariat, l'investissement dans les écosystèmes d'innovation et la collaboration coordonnée dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation revêtent une importance toute particulière.

5. Les données et les statistiques sont essentielles à l'exécution des deux programmes, car elles permettent d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, d'allouer utilement les ressources et de responsabiliser les acteurs. Compte tenu des cibles de l'objectif n° 17 en la matière, cela veut dire renforcer les écosystèmes nationaux de données, améliorer l'interopérabilité des données administratives, géospatiales et d'enquête, et accroître le financement national de l'activité statistique. Bien que la plupart des pays africains aient adopté le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable¹, nombreuses sont les cibles qui n'ont pas été atteintes. Ainsi constate-t-on, par exemple, que les moyens financiers alloués aux organismes nationaux de statistique sont restreints, que les données sont de qualité inégale et que les statistiques ventilées sont tardives.

6. Le déficit de capacités est sans doute le principal obstacle interne à la réalisation des deux programmes en Afrique. Ce déficit ne se résume pas à une pénurie de ressources financières. Les compétences, systèmes, institutions et processus nécessaires à la planification, à la concrétisation et au suivi des mesures voulues souffrent d'importantes lacunes. Les institutions chargées de développer les capacités en Afrique épaulent les pays en vue de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de stratégies de développement qui abordent des enjeux aussi complexes et interdépendantes que la transformation structurelle, les changements climatiques, l'évolution démographique, l'intégration régionale et l'incertitude géopolitique. Au-delà du renforcement des capacités individuelles, ces institutions contribuent à améliorer la qualité des décisions publiques ainsi que les résultats des entités étatiques et non étatiques.

7. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des avancées, des difficultés et des possibilités relatives à la concrétisation de l'objectif n° 17 en Afrique. L'accent y est mis sur le financement, la technologie et l'innovation, le commerce, les données et les statistiques, et le développement des capacités. Le rapport contient des recommandations concrètes qui visent à renforcer les partenariats et à accélérer l'exécution des deux programmes ainsi que du

¹ La version la plus récente du cadre mondial d'indicateurs est disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global-Indicator-Framework-after-2024-refinement-French.pdf>.

deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063², afin que personne ne soit laissé pour compte.

II. État d'avancement des partenariats

A. Financement

8. L'Afrique se heurte à un déficit de financement de 1 600 milliards de dollars des États-Unis pour mener à bien les deux programmes³. Le déficit annuel auquel sont confrontés les pays africains pour financer leurs infrastructures énergétiques, hydrauliques et de transport s'élève à environ 170 milliards de dollars⁴. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'architecture financière mondiale n'est pas conçue pour aider les pays africains à surmonter leur vulnérabilité au climat et à combler les lacunes de leurs infrastructures. Vu la surestimation du risque de défaut présenté par les gouvernements africains, ceux-ci doivent supporter des coûts d'emprunt disproportionnés sur les euro-obligations (avec des taux de rendement compris entre 7 et 10 %), ce qui a d'ailleurs poussé certains d'entre eux à se tourner vers les marchés asiatiques (où les taux de rendement se situent entre 1 et 3 %), tandis que d'autres ont émis des obligations sur leurs marchés nationaux ou sur d'autres marchés africains (avec des taux de rendement compris entre 6 et 7 %). Pour combler leur retard et réaliser les objectifs des deux programmes, les pays africains auront besoin de marchés financiers nationaux plus profonds et de mécanismes financiers novateurs tels que le financement mixte.

9. En 2024, les flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique ont fait un bond de 75 %, atteignant un record de 97 milliards de dollars des États-Unis. Abstraction faite d'un mégaprojet en Égypte, cette augmentation restait malgré tout de 12 % et les flux entrants de 62 milliards de dollars. La part de la région dans les flux mondiaux dépassait ainsi les 6 %⁵, sous l'impulsion des énergies renouvelables et des infrastructures urbaines. Cette tendance s'est inversée au premier semestre 2025 : selon des données préliminaires, les flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique sont retombés sous leurs niveaux d'avant la pandémie, reculant de 42 % pour s'établir à 28 milliards de dollars⁶.

10. En 2024, le montant net de l'aide publique au développement octroyée à l'Afrique était de 42 milliards de dollars des États-Unis, dont 36 milliards pour l'Afrique subsaharienne, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente⁷. Les donateurs ont accordé une importance croissante au financement des programmes et au financement mixte qui mobilise des fonds privés dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de la santé, de l'éducation et des infrastructures.

² Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).

³ Organisation des Nations Unies (ONU), Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, *Renforcer les architectures nationales et internationales du financement du développement* (2025).

⁴ Agence de développement de l'Union africaine, *The Missing Connection: Unlocking Sustainable Infrastructure Financing in Africa – A Technical White Paper* (2025).

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Économie, investissement et finance », *UNCTADstat*. Disponible (en anglais) à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentrehttps://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.FdiFlowsStock> (site consulté le 15 décembre 2025).

⁶ CNUCED, « *Downturn in global investment persists in early 2025* », *Global Investment Trends Monitor*, n° 49 (octobre 2025).

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques, « Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2024 : Note de synthèse détaillée » (Paris, 2025).

11. La dette reste un problème majeur en Afrique, même si elle a été ramenée de 67,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023 à 65,2 % du PIB en 2024⁸, et devrait se stabiliser en dessous de 65 % du PIB en 2025 et 2026⁹, tout en restant supérieure aux niveaux d'avant la pandémie. Les remboursements du principal de la dette extérieure devraient dépasser 61 milliards de dollars des États-Unis en 2025¹⁰, et l'acquittement des intérêts devrait absorber 27,5 % des recettes publiques, au détriment des dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, aux infrastructures et à la résilience climatique¹¹. La détérioration du rapport du service de la dette aux exportations et le recours accru aux emprunts commerciaux accroissent l'exposition de la région à la volatilité des marchés.

12. Malgré les améliorations apportées, les pays africains ne mobilisent pas pleinement leurs ressources nationales. En 2023, la région affichait un ratio recettes/PIB de 19,8 %¹², les recettes étant freinées par des assiettes fiscales étroites, une faible diversification et des flux financiers illicites s'élevant à quelque 89 milliards de dollars des États-Unis par an.¹³ La région a néanmoins considérablement réduit le coût du recouvrement fiscal en pourcentage du total des recettes fiscales perçues, le faisant passer de 9,5 % en 2018 à 1,4 % en 2022¹⁴. Pour élargir leur marge de manœuvre budgétaire, les pays doivent mettre en œuvre une réforme fiscale globale, formaliser le secteur informel et numériser leurs systèmes fiscaux, conformément à l'Engagement de Séville et à l'accent qu'il met sur la fiscalité progressive, la transparence et les modes de financement novateurs.

⁸ ONU, Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine – Proposition d'actions stratégiques transformatrices* (Addis-Abeba, 2025).

⁹ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique, 2025 : Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique pour favoriser son développement* (Abidjan, 2025).

¹⁰ Id.

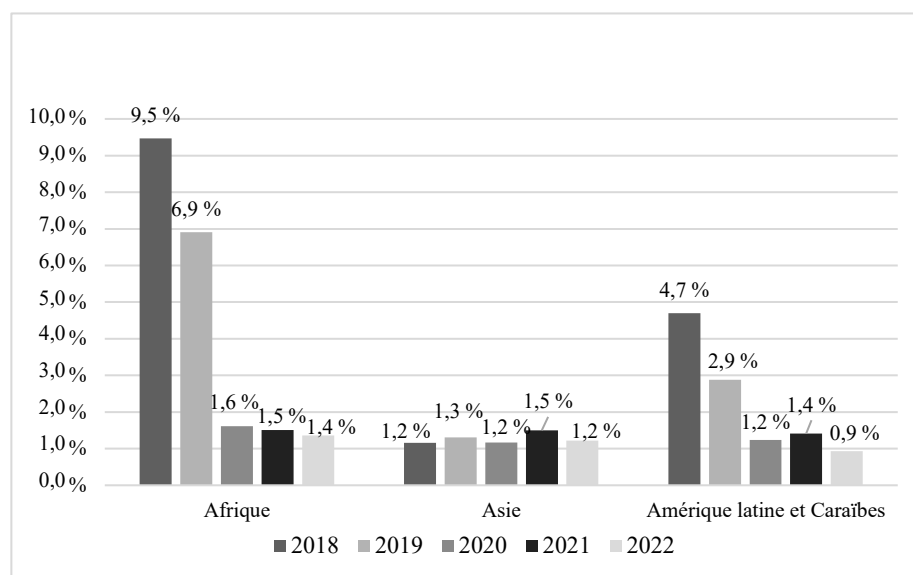
¹¹ Banque africaine d'import-export, « *African debt outlook: a ray of optimism* », *Market Update*, vol. 3 (21 février 2025).

¹² Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2025*.

¹³ *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

¹⁴ ONU, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, *Renforcer les architectures nationales et internationales du financement du développement* (2025).

Figure I
Coût du recouvrement fiscal, par région, 2018-2022
 (en pourcentage)



Source : ONU, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, *Renforcer les architectures nationales et internationales du financement du développement* (2025).

13. La coopération Sud-Sud et triangulaire est un modèle important de financement mixte et novateur du développement. Lors du troisième forum de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui s'est tenu à Freetown en 2025, les délégués ont appelé à une collaboration plus soutenue de l'Afrique avec les pays du Sud¹⁵.

B. Commerce

14. Les travaux relatifs au fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine ont poursuivi leur progression, malgré un contexte commercial mondial instable marqué par une montée du protectionnisme et des tensions géopolitiques, ainsi que par un affaiblissement des règles multilatérales. Le commerce intra-africain a connu une croissance modérée en 2024, marquée par une réorientation notable vers des produits plus diversifiés et à plus forte valeur ajoutée. Les exportations intra-africaines représentaient 15 % du total des marchandises exportées par les pays d'Afrique, une proportion bien inférieure aux niveaux du commerce intracontinental en Europe et en Asie. Les échanges commerciaux entre les pays africains se sont révélés plus résistants que ceux entre l'Afrique et le reste du monde, car ils comportaient une part plus importante de produits manufacturés, de produits alimentaires transformés et de produits pharmaceutiques.

¹⁵ Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, troisième Forum africain de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable, 7 mai 2025. Disponible (en anglais) à l'adresse : <https://aprm.au.int/en/events/2025-05-07/3rd-africa-high-level-forum-south-south-and-triangular-cooperation-sustai>.

15. Les produits manufacturés constituent à présent plus de 40 % des exportations intra-africaines, et moins de 20 % des exportations de l’Afrique vers ses partenaires extérieurs¹⁶. Cette évolution structurelle en faveur du commerce intra-africain renforce l’importance stratégique de la Zone de libre-échange, non seulement en tant qu’instrument d’accès aux marchés, mais aussi en tant que moteur de l’industrialisation, des chaînes de valeur régionales et de la diversification économique.

16. Pour accroître la valeur des flux commerciaux intra-africains, le continent s’appuie sur plus de 230 zones économiques spéciales réparties dans 43 pays, qui sont autant de nœuds d’intégration de la production au niveau régional¹⁷. Ces zones favorisent l’industrie manufacturière de pointe, réduisent les risques liés à l’investissement au moyen de mesures d’incitation ciblées et offrent des services de facilitation simplifiés. Les règles d’origine harmonisées prévues par l’Accord devraient favoriser l’approvisionnement intra-africain et les liens de production transfrontaliers.

17. Les évaluations fondées sur les risques indiquent que plus de 70 % des économies africaines restent très exposées aux chocs extérieurs, en raison de la concentration de leurs exportations, de leur dépendance vis-à-vis des produits de base et de la faiblesse de leurs réserves budgétaires¹⁸. Étant donné que dans les pays où la part des échanges intrarégionaux est plus élevée, la volatilité des exportations est moindre et la reprise après un choc plus rapide, la Zone de libre-échange est appelée à jouer un rôle important de renforcement de la résilience macroéconomique et commerciale.

18. La numérisation occupe une place de plus en plus importante dans le programme commercial de l’Afrique, même si les progrès restent inégaux. Quelque 17 % seulement des exportations africaines de services sont fournies par voie numérique, contre plus de 50 % à l’échelle mondiale¹⁹. Le commerce électronique transfrontalier reste particulièrement entravé par les lacunes dans les domaines des paiements numériques, de la logistique et des mécanismes de confiance.

C. Science, technologie et innovation

19. La couverture des réseaux mobiles et la connectivité numérique se sont développées en Afrique, le taux de pénétration d’Internet atteignant 36 %. Cela étant, les taux de possession de téléphones mobiles et d’utilisation de l’internet mobile restent faibles, à cause des coûts élevés et des disparités en matière d’accessibilité économique. L’Afrique reste la région où les services mobiles à haut débit (5G) réservés aux données sont les plus chers par rapport au revenu national brut par habitant, soit 6,6 % en 2025, contre 5,3 % en 2024, alors que la moyenne mondiale était de 1,5 % en 2025²⁰. La connectivité en milieu rural s’est progressivement améliorée : la couverture 4G dans ces zones est passée de 49 % en 2024 à 57 % en 2025, tandis que l’utilisation des réseaux 3G et 2G

¹⁶ Union africaine et CEA, *État de l’intégration régionale en Afrique (ARIA XI) – Réaliser la Communauté économique africaine : Vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain* (2025) ; Banque africaine d’import-export, *African Trade Report 2025: African Trade in a Changing Global Financial Architecture* (Le Caire, 2025).

¹⁷ Id.

¹⁸ Union africaine et CEA, *État de l’intégration régionale en Afrique (ARIA XI) ; Rapport sur le commerce et le développement 2024* (publication des Nations Unies, 2024) (rapport en anglais ; présentation et aperçu général en français).

¹⁹ *Rapport 2024 sur l’économie numérique : Façonner un avenir numérique respectueux de l’environnement et ouvert à tous* (publication des Nations Unies, 2024) (rapport en anglais ; présentation et aperçu général en français).

²⁰ Union internationale des télécommunications (UIT), *Measuring digital development: The affordability of ICT services 2024* (Genève, 2025).

reculait à mesure que les opérateurs se tournaient vers les technologies plus récentes²¹.

20. Pour accélérer leur transformation numérique, de nombreux pays mettent en œuvre la Stratégie de transformation numérique pour l’Afrique et la Stratégie continentale sur l’intelligence artificielle. La Stratégie continentale sur l’intelligence artificielle a pour objectif d’intégrer l’intelligence artificielle aux objectifs de l’Agenda 2063 dans des secteurs tels que la santé, l’agriculture et les services publics.

21. Les Nations Unies œuvrent en faveur de l’inclusion numérique au moyen d’initiatives telles que la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et le Pacte numérique mondial. Le Pacte numérique mondial a pour objectifs de réduire les écarts en matière de connectivité, d’élargir l’accès à l’innovation et de veiller à ce que la transformation numérique profite à tous. L’adoption du Pacte est une décision historique qui a ouvert la voie à des avancées durables pour la gouvernance mondiale d’Internet et confirmé que les Nations Unies étaient fermement déterminées à bâtir un avenir numérique connecté, inclusif et durable pour tous.

22. En outre, les priorités africaines sont pleinement intégrées dans le document final de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale sur l’examen d’ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l’information, adopté en décembre 2025 (A/RES/80/173). Les ministres et les chefs de délégation y soulignent que les technologies de l’information et des communications constituent un moteur essentiel de l’innovation et du développement durable. Le document définit également le cadre de mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Il a marqué une étape historique pour l’architecture de la gouvernance mondiale d’Internet.

23. Le document final fait écho aux besoins urgents de la communauté internationale. Les rédacteurs ont trouvé un juste équilibre entre la stabilité et l’adaptabilité, et ont eu à cœur de préserver les démarches qui avaient fait leurs preuves tout en répondant aux enjeux naissants. Au centre de cet équilibre se trouve la consécration du Forum sur la gouvernance d’Internet en tant qu’instance permanente des Nations Unies. Cette décision est un gage de stabilité en ce qu’elle garantit la pérennité du modèle multipartite tout en préservant un cadre souple de coopération et de concertation, en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable. Compte tenu de l’importance qu’il accorde à la collaboration pour réduire les fractures numériques, le Sommet mondial s’inscrit dans le droit fil du Pacte.

D. Données et statistiques

24. La disponibilité de données continentales relatives aux objectifs de développement est modérée, mais leur continuité est inégale. Entre 2015 et 2024, il y a eu au moins trois observations pour 50,1 % de toutes les paires pays-indicateur, une ou deux observations pour 20,9 % de ces paires, et aucune observation pour 29,0 % d’entre elles²². Lorsque les données font défaut, il est plus difficile d’estimer les taux de changement, de repérer les points d’inflexion et de déterminer si les progrès sont rapides assez pour réaliser les objectifs du Programme 2030. La disponibilité des données varie également d’un pays à

²¹ UIT, « *Mobile Network Coverage* », *Facts and Figures*, 2024. Disponible à l’adresse : <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2024/11/10/ff24-mobile-network-coverage/> ; UIT, « *Mobile Network Coverage* », *Facts and Figures*, 2025. Disponible à l’adresse : <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2025/10/15/ff25-mobile-network-coverage/>.

²² ONU, CEA, *Africa SDGs Progress Report: Is Africa on Track to Achieve the 2030 Goals?* (Addis-Abeba, 2024).

l'autre. Entre 2015 et 2024, huit pays ont fourni des données pour au moins 200 indicateurs, et six pays pour moins de 150 indicateurs.

25. C'est au regard des objectifs n^{os} 7, 6, 15, 2 et 17, pris dans cet ordre, que les données sont fournies avec la plus grande continuité, et c'est au regard des objectifs n^{os} 13, 5, 11, 16 et 14, également pris dans cet ordre, qu'elles sont fournies avec le moins de continuité. Les données relatives à ces domaines sont souvent recueillies dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages et d'enquêtes spécialisées, puis traitées à l'aide de systèmes de données administratives complexes ou de méthodes de mesure qui nécessitent des investissements dans le renforcement des capacités et le développement méthodologique.

26. Dans le cadre de son programme d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) renforce à la fois la conduite des enquêtes auprès des ménages et les capacités qu'elles nécessitent. En 2025, le programme a collaboré avec 23 pays en Afrique. Il s'agit d'une collaboration technique poussée par laquelle l'UNICEF aide les organismes nationaux de statistique à se doter durablement des capacités voulues pour produire des données de haute qualité, représentatives de leur pays et couvrant au moins 40 indicateurs des objectifs de développement durable.

E. Développement des capacités

27. Entre 2024 et 2025, la Commission de l'Union africaine, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique ont lancé conjointement une nouvelle édition de la Plateforme des groupes de réflexion africains, ou Africa Think Tank Platform, dans le cadre de laquelle des instituts de recherche africains seront en compétition pour obtenir une série de subventions pluriannuelles pouvant atteindre 10 millions de dollars des États-Unis chacune. Cette initiative a pour objectif de stimuler la formulation de politiques fondées sur des données factuelles ainsi que les capacités de recherche institutionnelle dans les domaines de la transformation économique, de la gouvernance, de l'adaptation aux changements climatiques, du commerce régional, de la sécurité alimentaire, du développement du capital humain et de la numérisation. Cet appel à propositions représente un investissement de grande ampleur, à l'échelle du continent, dans le renforcement des capacités opérationnelles et analytiques des groupes de réflexion africains²³.

28. L'African Development Institute a mené son programme de planification efficace en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud. Le but était de contribuer à la mise au point d'outils conçus pour accorder l'investissement dans les capacités aux plans nationaux de développement, et de favoriser ce faisant l'exécution efficace et l'appropriation nationale des programmes de développement.

29. Dans le cadre de sa stratégie 2023-2025, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique a élargi son champ d'action et a enregistré de ce fait une augmentation sans précédent de ses recettes en 2024. Cela lui a permis d'intensifier, dans de nombreux pays africains, ses projets consacrés à l'éducation des filles, à la création d'environnements d'apprentissage sûrs, au soutien en matière de santé mentale et à la formation des enseignants aux compétences numériques.

²³ Union africaine, « *The African Union Commission (AUC), African Capacity Building Foundation (ACBF) and AUDA-NEPAD, has successfully launched the Africa Think Tank Platform Call for Proposals* », 24 juillet 2025.

30. L'Institut africain de développement économique et de planification a lancé, en 2025, son programme phare de Planification intégrée du développement. Ce programme a été conçu et exécuté en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les milieux universitaires et les institutions nationales de planification, avec pour objectif de renforcer les capacités nationales de planification, de financement, de mise en œuvre et de suivi de stratégies de développement alignées sur les deux programmes. Sur les 1 486 personnes inscrites, 689 (dont 140 femmes) issues de 43 pays membres de la CEA ont achevé la formation.

31. La stratégie Digital Ethiopia 2030 du Gouvernement éthiopien vise à promouvoir le renforcement des capacités et l'acquisition de compétences numériques dans le secteur public, ainsi qu'à développer les infrastructures et l'innovation. De même, l'édition 2025 de la Industrial Skills Week Africa, semaine des compétences industrielles pour l'Afrique organisée en Zambie par l'Agence de développement de l'Union africaine et le Gouvernement zambien, a réuni des décideurs politiques, des professionnels et des formateurs de la région autour du thème de l'alignement du développement de la main-d'œuvre sur les objectifs de transformation industrielle.

III. Bonnes pratiques et solutions

A. Financement

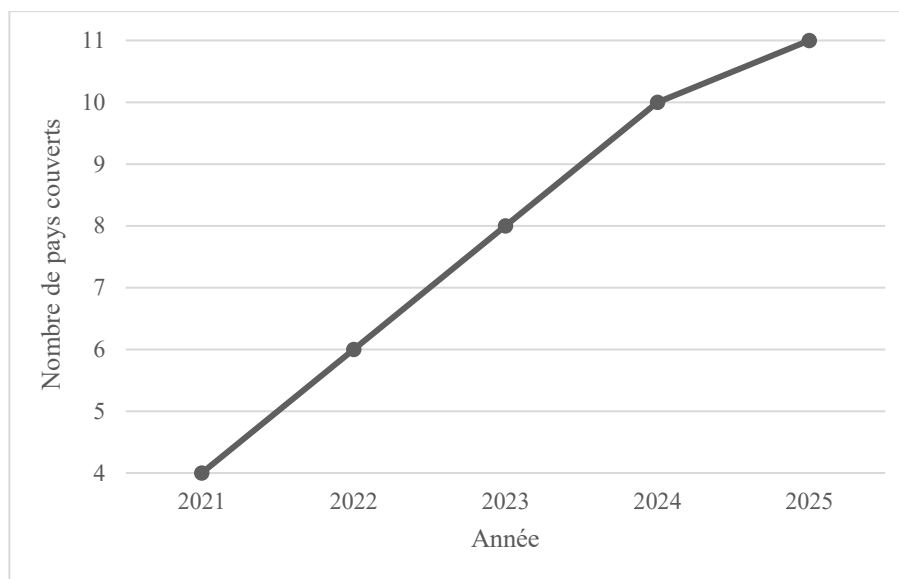
32. L'Union africaine progresse dans l'élaboration d'une action continentale coordonnée face à la problématique de la dette africaine. L'action est axée sur une plus grande transparence dans les questions d'endettement, une gestion saine de la dette et des réformes de l'architecture mondiale de la dette. Ces engagements ont été réaffirmés lors de la Conférence sur la dette à Lomé, au cours de laquelle les participants ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils s'engagent à adopter une position commune africaine vis-à-vis de la dette, qui servira de stratégie de négociation pour le continent. Pour compléter ce cadre, la Coalition pour la dette durable encourage des réformes et des instruments novateurs, notamment la conversion de dettes en mesures en faveur du climat et de la nature, ainsi que les clauses de résilience climatique.

33. Le Programme alimentaire mondial a renforcé ses partenariats multipartites à travers l'Afrique. Il collabore avec les gouvernements, l'Union africaine, les entités des Nations Unies, les institutions financières et la société civile afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience face aux changements climatiques et la protection sociale. Le Programme alimentaire mondial a amélioré la cohérence des politiques et mobilisé des ressources. Il a élargi le champ des mesures d'anticipation, de la protection sociale adaptée au climat et des outils numériques d'alerte précoce, tout en tirant parti de mécanismes de financement novateurs, notamment les assurances de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques. Celle-ci a débloqué 80 millions de dollars des États-Unis pour 2,5 millions de personnes dans 11 pays²⁴ et permis des versements rapides à la suite de chocs climatiques, dont 3,1 millions de dollars pour le Mozambique à la suite du cyclone Chido²⁵.

²⁴ Voir les rapports nationaux annuels (en anglais) du Programme alimentaire mondial pour le Burkina Faso, la Gambie, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe pour l'année 2024 à l'adresse : www.wfp.org/annual-country-reports-2024.

²⁵ Natasha Dsouza *et al.*, « Payouts from WFP-supported Disaster Risk Financing Programmes », Programme alimentaire mondial, 11 juillet 2025.

Figure II
Couverture du programme Replica de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, en Afrique, 2021-2025



Source : Programme alimentaire mondial, « *Safeguarding food security and building resilience: an overview of WFP-supported disaster risk financing programmes* » (à paraître).

B. Commerce

34. Les premières expériences acquises dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ont mis en évidence plusieurs pratiques qui renforcent les partenariats relatifs au commerce dans le cadre de l'objectif n° 17. L'évolution du commerce intra-africain vers les produits manufacturés, les produits alimentaires transformés et les produits pharmaceutiques montre l'importance des marchés régionaux pour la modernisation industrielle et la diversification économique. C'est une tendance qui a contribué à renforcer la résilience commerciale, le commerce intra-africain s'étant révélé plus stable que les échanges avec les partenaires extérieurs en période de volatilité mondiale.

35. Le recours stratégique aux zones économiques spéciales s'est imposé comme mécanisme concret d'activation des chaînes de valeur régionales. La combinaison d'incitations fiscales ciblées, de chaînes d'approvisionnement intégrées et de services réglementaires simplifiés dans ces zones contribue à réduire les coûts de transaction et à soutenir les réseaux de production transfrontaliers qui répondent aux préférences définies dans l'Accord. Les règles d'origine harmonisées soutiennent cette approche en encourageant l'approvisionnement intra-africain et le resserrement des liens de production entre les pays.

36. Les économies où la part des échanges intra-régionaux est plus élevée sont moins exposées aux chocs extérieurs et se redressent plus rapidement après un choc, ce qui met en évidence le rôle de l'intégration régionale en tant que stratégie de résilience, au-delà de ses effets sur la libéralisation des échanges. Par ailleurs, la coopération naissante en matière de commerce numérique offre des solutions évolutives de réduction des coûts commerciaux et d'élargissement de la participation, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Les progrès réalisés en matière de réglementation cohérente des transactions électroniques, des paiements numériques et des systèmes douaniers numériques ouvrent des possibilités, qu'il s'agisse de faciliter les échanges commerciaux,

de réduire les asymétries d'information ou de renforcer les partenariats transfrontaliers fondés sur la technologie.

C. Science, technologie et innovation

37. Parmi les initiatives continentales lancées par la CEA et ses parties prenantes pour mettre en place des plateformes collaboratives de connaissances et d'innovation, figurent l'Alliance pour les universités entrepreneuriales en Afrique, les Laboratoires Origin de recherche et d'innovation et le Consortium pour le génie biomédical africain. Ces initiatives se sont considérablement développées. L'Alliance pour les universités entrepreneuriales en Afrique, par exemple, compte environ 50 membres officiels, quelque 1,1 million d'étudiants et plus de 70 000 chercheurs qui partagent l'objectif de transformer leurs établissements en pôles de développement de produits et d'entreprises capables de créer des emplois et de stimuler la croissance économique. Quant aux Laboratoires Origin de recherche et d'innovation, ils sont devenus des pôles spécialisés dans la résolution des problèmes du continent. En associant les savoir-faire locaux à ceux des techniques de pointe, ils répondent aux besoins locaux et favorisent la participation de la diaspora à la recherche et au développement en Afrique.

D. Données et statistiques

38. En 2025, le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en partenariat avec la CEA, la Banque africaine de développement et l'UNICEF, a inauguré un cadre d'amélioration des systèmes qui vise à renforcer le programme pour que puissent être comblées les lacunes de l'enregistrement des naissances.

39. Une analyse de la disponibilité des données pour certains indicateurs de l'objectif n° 17 a révélé que la communication des données était globalement satisfaisante en Afrique, mais qu'il existait également d'importantes lacunes structurelles. Il ressort d'une analyse de la CEA que les améliorations constatées depuis 2017 semblaient principalement liées aux infrastructures et aux produits de données, les avancées relatives à l'utilisation des données et aux services associés s'étant montrées plus progressives²⁶. Ces constatations ont rendu encore plus évidente la nécessité de nouer des partenariats susceptibles de renforcer la production et la bonne utilisation des données.

40. La coopération Sud-Sud et triangulaire a fait progresser la réalisation de l'objectif n° 17 grâce à l'apprentissage entre pairs dans les activités de recensement, l'exploitation des systèmes de données administratives, la planification des statistiques nationales et le suivi des objectifs de développement durable. La CEA, par l'entremise des initiatives régionales qu'elle a coordonnées en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires de développement, a facilité l'échange de données d'expérience et favorisé la convergence institutionnelle entre les pays.

E. Développement des capacités

41. L'une des pratiques les plus efficaces en matière de renforcement des capacités a consisté à mettre en place, parallèlement aux initiatives continentales, des activités axées sur la demande dans le contexte national. Les initiatives nées de demandes gouvernementales et inscrites dans le droit fil des plans nationaux de développement favorisent l'adhésion aux projets et

²⁶ ONU, CEA, *Africa SDGs Progress Report*.

l'intégration des politiques. C'est dans cette logique, par exemple, que le Département des affaires économiques et sociales et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs collaborent depuis cinq ans afin d'épauler des pays dans la mise en œuvre des deux programmes²⁷.

42. Une deuxième bonne pratique consiste à s'orienter vers un apprentissage intégré et axé sur les systèmes. La nature intersectorielle des programmes d'apprentissage qui associent politique macroéconomique, développement industriel, politique sociale, résilience climatique et développement territorial s'est révélée mieux adaptée que les formations traditionnelle cloisonnées pour relever les défis stratégiques complexes auxquels sont confrontés les décideurs africains. Les formations en planification du développement intégré et les programmes connexes destinés aux cadres supérieurs ont donné aux responsables les moyens de mieux coordonner les politiques entre les différents ministères. Les politiques s'en trouvent moins fragmentées et plus cohérentes. Le soutien apporté récemment par la CEA aux institutions nationales de planification, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de coordination des activités de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, illustre bien cette démarche. Cette aide combinait des formations, des dialogues sur les politiques et des services de conseil aux fins du renforcement des systèmes de planification.

43. Le bénévolat contribue à combler les lacunes capacitaires. À l'échelle mondiale, 34,5 % des personnes en âge de travailler (soit 2,1 milliards de personnes) se livrent chaque mois à des activités bénévoles. En Afrique, cette proportion est de 58,5 %, la plus élevée de toutes les régions du monde²⁸.

44. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a aidé le Centre for Inclusive Climate Change Adaptation for a Sustainable Africa à intégrer des perspectives inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques climatiques et dans tous les aspects de l'action climatique. Grâce à des formations portant sur le leadership, sur la soumission de propositions et sur les marchés publics ouverts à tous, les participants ont acquis des compétences qui améliorent les résultats de leur organisation et sa capacité à obtenir des financements pour de futurs projets d'adaptation aux changements climatiques.

45. Le Programme alimentaire mondial s'est associé à la Banque africaine de développement pour mobiliser 76 millions de dollars des États-Unis destinés à stimuler la production de blé au Soudan pendant la période 2022-2024. Cette intervention d'urgence est venue en aide à plus de 300 000 agriculteurs qui ont ainsi gagné en autonomie. Le blé produit dans le cadre de ce projet, d'une valeur estimée à 187 millions de dollars (soit un rendement de 2,5 fois l'investissement initial), a permis au Soudan de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations. C'est un bon exemple du rôle que les modèles de financement du développement à caractère évolutif peuvent jouer dans la transformation des systèmes alimentaires²⁹.

46. Depuis le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en 2021, les pays accordent une importance croissante à la coordination interministérielle et à la collaboration intersectorielle comme moyens d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Grâce à des démarches

²⁷ Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et Organisation de coopération et de développement économiques, *Assessment of policy coherence for accelerating sustainable development and Agenda 2063 in Africa* (Midrand, 2025).

²⁸ Volontaires des Nations Unies, *2026 State of the World's Volunteerism Report: Volunteerism and its Measurements* (Bonn, 2025).

²⁹ Banque africaine de développement, « *Sudan Emergency Wheat Production Project (SEWPP)* » (29 mai 2025). Disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/sudan/sudan-emergency-wheat-production-project-sewpp>.

telles que l'Initiative de convergence³⁰ et le projet « Scalable Success Model », le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires aide les gouvernements à renforcer ou à créer des instances interministérielles et à mettre en place des politiques et des mesures incitatives favorisant une action à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics³¹. Plus de 40 pays africains ont nommé des coordonnateurs nationaux des systèmes alimentaires chargés d'encourager l'adoption de réformes nationales alignées, et plusieurs pays ont procédé à une restructuration institutionnelle en 2025.

IV. Problèmes persistants et enjeux naissants

A. Financement

47. Des problèmes structurels et des tendances systémiques défavorables empêchent les pays africains d'accéder au financement. Une perception exagérée des risques fait grimper les coûts d'emprunt, et les agences de notation internationales négligent souvent les spécificités du continent africain, ce qui conduit à des notations qui ne reflètent pas fidèlement le risque réel de défaut. Cette situation oblige les pays africains à recourir à des emprunts commerciaux coûteux et freine l'investissement. La marge de manœuvre budgétaire des pays est encore entamée par le coût du service de la dette. La faible mobilisation des ressources nationales et le sous-développement des marchés de capitaux ajoutent à ces entraves.

48. La dette commerciale, qui représente plus de 54 % de la dette extérieure³², accroît l'exposition à la volatilité des marchés et aux risques de change. Étant donné que les déficits de financement climatique et les chocs économiques mondiaux accentuent les vulnérabilités, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes où les tendances systémiques défavorables ont été corrigées afin que la solvabilité réelle des pays africains soit mieux prise en compte.

49. Par la création d'une agence de notation africaine avec le soutien de la CEA, l'Union africaine entend proposer une évaluation plus correcte des risques. Il reste essentiel de développer les modes de financement novateurs que sont notamment le financement mixte, les obligations bleues et vertes, les partenariats public-privé, les fonds à impact social et les financements concessionnels, afin que la croissance soit à la fois résiliente et durable.

B. Commerce

50. Malgré les progrès accomplis, de graves écueils continuent de limiter l'efficacité des partenariats liés au commerce tels que les prévoit l'objectif n° 17. Les barrières non tarifaires restent un obstacle majeur, augmentant les coûts du commerce intra-africain de 30 à 40 % dans certains corridors. La fragmentation des cadres réglementaires, les disparités dans les capacités de mise en œuvre et le manque de coordination entre les institutions empêcheront l'Afrique de tirer pleinement parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine.

³⁰ Voir <https://www.unfoodsystemshub.org/hub-solution/convergence-initiative/fr>.

³¹ Voir <https://www.unfoodsystemshub.org/hub-solution/scalable-success-model/fr>.

³² Banque africaine d'import-export, *State of Play of Debt Burden in Africa 2024: Debt Dynamics and Mounting Vulnerability* (Le Caire, 2024).

51. La fracture numérique constitue un obstacle de plus en plus contraignant. La faible pénétration de l'internet haut débit, le coût élevé des données, la faible interopérabilité transfrontalière et la fragmentation des réglementations numériques limitent la capacité des entreprises à participer valablement au commerce numérique. Ces contraintes touchent de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises et accentuent leur vulnérabilité face aux chocs externes, en particulier aux perturbations climatiques et aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

52. La structure des échanges reste très exposée aux incertitudes mondiales. La fragmentation accrue des politiques commerciales, le resserrement des conditions financières et les chocs géopolitiques et climatiques récurrents ont accru les risques de répercussion sur les recettes d'exportation, en particulier pour les pays dont la base d'exportation est étroite et la marge d'action limitée. Bien que les partenariats commerciaux transfrontaliers se multiplient, ils pourraient aussi être des facteurs de fragmentation faute d'être en phase avec les objectifs de développement des chaînes de valeur régionales. Les déficits persistants qui caractérisent le financement du commerce sont un obstacle supplémentaire à la participation ; ils viennent entraver le potentiel de développement du commerce intra-africain en dépit de l'accès préférentiel aux marchés.

C. Science, technologie et innovation

53. Les bienfaits de la transformation numérique ne sont pas répartis équitablement. Des obstacles structurels persistent, tels que l'insuffisance des infrastructures et des compétences numériques, la fragmentation des politiques et l'accès limité au financement et aux technologies. Le fossé numérique qui s'élargit dans et parmi les pays et les régions ne fera qu'accroître les inégalités existantes, à moins que des stratégies ciblées ne soient mises en œuvre pour garantir l'inclusion et l'équité.

54. De nombreux pays n'ont pas pleinement tiré parti du développement rapide de l'économie numérique, souvent en raison d'un niveau de compétences insuffisant et d'un manque d'infrastructures adaptées : seuls 38 % des Africains ont accès à Internet, et seul un Africain sur quatre a acquis des compétences de base en technologies de l'information et des communication³³.

D. Données et statistiques

55. La réduction des activités du Programme d'enquêtes démographiques et de santé en 2025, suite au retrait du soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international, compromettra la capacité des gouvernements à suivre les progrès réalisés au regard de nombreux indicateurs indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles³⁴. Il sera essentiel de renforcer la capacité des pays à mener des enquêtes nationales auprès des ménages et d'étendre les programmes d'enquête existants afin de pallier l'impact négatif que la réduction du Programme d'enquêtes démographiques et de santé aura sur la disponibilité de données.

56. L'Afrique a réalisé des progrès tangibles dans l'établissement des bases requises par l'objectif n° 17 s'agissant des institutions et des partenariats. Il ressort toutefois des lacunes persistantes en matière d'harmonisation

³³ UIT, *Measuring digital development*.

³⁴ Joseph Molitoris, Vladimíra Kantorová et Patrick Gerland, *Assessing the impact of the loss of the Demographic and Health Surveys on global population and family planning data and estimates and on population research*, Division de la population, document technique n° UN DESA/POP/2025/TP/n° 10 (novembre 2025).

législative, de financement du développement durable et de communication des données que des partenariats renouvelés et mieux coordonnés sont nécessaires afin de renforcer les systèmes statistiques nationaux considérés comme un bien public.

E. Développement des capacités

57. De nombreuses initiatives de renforcement des capacités sont encore axées sur des projets ou dictées par les bailleurs de fonds, ce qui entraîne des chevauchements, une qualité inégale et un manque d'adéquation avec les priorités nationales de développement. Cette fragmentation nuit souvent à la pérennité des résultats et affaiblit l'appropriation institutionnelle.

58. Plusieurs initiatives dépendent de financements à court terme ou externes, ce qui décourage la planification à long terme, la continuité et l'expansion des programmes. Cette situation est à son tour source d'incertitude tant pour les prestataires que pour les bénéficiaires, et peu propice aux investissements stratégiques nécessaires à la conception de programmes novateurs.

59. Parmi les nouveaux enjeux figure la nécessité de disposer des compétences adaptées aux tâches futures, notamment dans les domaines de la transformation numérique, de l'adaptation aux changements climatiques et de la planification économique inclusive.

60. Parmi les problèmes persistants figurent le manque de ressources financières et institutionnelles consacrées au volontariat, la faible priorité accordée au volontariat dans les politiques et stratégies de développement, ainsi que le manque de données et de connaissances solides et fiables sur le volontariat³⁵.

V. Principaux messages et recommandations

A. Financement

61. Il est essentiel de renforcer l'architecture financière pour que les pays africains puissent progresser dans l'exécution des deux programmes. Ce renforcement peut être réalisé de plusieurs manières : l'accroissement du financement en monnaie locale réduit la dépendance d'un pays à l'égard de fonds extérieurs volatils et favorise sa stabilité macroéconomique ; le développement des marchés obligataires nationaux (marchés crédibles et liquides, infrastructures de marché améliorées, participation accrue des investisseurs institutionnels) réduit les coûts d'emprunt et diversifie la base d'investisseurs ; l'harmonisation des normes commerciales dans toute la région renforce la profondeur des marchés ; la collaboration avec des institutions multilatérales et régionales dans le but de concevoir des instruments de couverture et de renforcer les capacités techniques atténue les risques de change ; les plateformes numériques d'investissement destinées aux particuliers élargissent l'accès aux services financiers et renforcent l'inclusion financière.

62. Un moyen d'améliorer sensiblement le paysage du financement du développement en Afrique serait de tirer parti des possibilités qu'offrent les mécanismes régionaux et les instruments novateurs d'attirer des investissements privés et des financements mixtes. L'instauration d'une agence de notation africaine pourrait atténuer les effets des tendances systémiques défavorables afférentes aux évaluations de crédit mondiales, réduire les coûts

³⁵ Union africaine, *Rapport sur l'état du volontariat en Afrique* (2025).

d'emprunt et renforcer la confiance des investisseurs. Les plateformes nationales pour le financement mixte, qui sont en phase avec la Plateforme d'action pour la mobilisation des investissements privés lancée par la CEA, sont propices à la coordination des partenariats public-privé et à la réduction des risques liés aux investissements dans les infrastructures résilientes aux changements climatiques, les énergies renouvelables et la transformation numérique. En outre, les banques multilatérales de développement devraient renforcer leur capacité de prêt et faciliter la mobilisation de capitaux privés, conformément à l'ambition exprimée dans l'Engagement de Séville d'accroître le financement du développement.

63. Le financement mixte et les marchés de capitaux en monnaies locales constituent des solutions viables pour améliorer l'accès au financement en Afrique. Ces mécanismes devraient s'appuyer sur des évaluations réalistes de la solvabilité souveraine afin de pallier les tendances systémiques défavorables que reflètent les notes de crédit souverain attribuées par les agences internationales de notation.

64. Le financement novateur, l'action préventive et la coopération fondée sur les données sont essentiels pour renforcer la cohérence des politiques intersectorielles et construire une résilience à long terme qui réduise au minimum les conséquences humaines et économiques des chocs climatiques.

65. La transformation des systèmes alimentaires peut accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, par l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la résilience face aux changements climatiques, de la biodiversité et de la santé. Les pays ont besoin d'une coordination interministérielle solide, de partenariats sans exclusive avec les agriculteurs, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, ainsi que de mécanismes de responsabilisation efficaces. Ils doivent tirer parti des méthodes mixtes et des capitaux privés pour combler leurs déficits de financement, tandis que les mécanismes de soutien à l'échelle mondiale et régionale assurent la cohérence des politiques, le renforcement des capacités, le transfert des technologies et le partage des connaissances dans l'intérêt des stratégies mises en œuvre par les pays eux-mêmes.

B. Commerce

66. Il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour que les partenariats commerciaux prévus dans le cadre de l'objectif n° 17 se traduisent par une croissance résiliente et à valeur ajoutée, notamment par la réduction des barrières non tarifaires, l'intensification des mesures de facilitation des échanges et le renforcement des systèmes de commerce numérique.

67. Les partenariats commerciaux extérieurs devraient renforcer les chaînes de valeur et les capacités de production régionales, en veillant à ce que le processus d'intégration de l'Afrique fasse la place belle à la diversification, à la résilience et au développement à long terme.

68. Pour que les mesures visant à réaliser l'objectif n° 17 revêtent l'efficacité voulue, les membres de la CEA doivent investir non seulement dans la réforme de l'accès aux marchés, mais aussi dans les données, les institutions et les partenariats nécessaires pour que les engagements commerciaux se traduisent en résultats de développement mesurables.

C. Science, technologie et innovation

69. Il importe que les membres de la CEA investissent dans la recherche et le développement, réduisent la fracture numérique et soutiennent les pôles d'innovation, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises, et les partenariats entre les universités et les entreprises. Il faut également qu'ils favorisent le transfert de technologies à la faveur de partenariats public-privé et qu'ils élargissent et approfondissent la coopération Sud-Sud.

70. Dans le cadre de la Stratégie 2034 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique et des instruments régionaux d'harmonisation connexes, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur le renforcement de la collaboration avec les universités et les organismes de recherche et développement dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, compte tenu de toutes les priorités découlant des objectifs de développement durable, de sorte à pouvoir exploiter et déployer des solutions novatrices en recourant aux ressources existantes.

D. Données et statistiques

71. Les organismes continentaux de développement devraient institutionnaliser la coopération Sud-Sud et triangulaire en renforçant les plateformes régionales relatives aux données et aux statistiques.

72. Les membres de la CEA devraient renforcer leurs systèmes statistiques et de données administratives, y compris leurs systèmes de registres et statistiques de l'état civil, afin de protéger l'identité juridique des personnes, d'éclairer la prise de décision et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Parmi les mesures qu'ils devraient prendre figure la production de données désagrégées. Les pays devraient passer de la réalisation d'enquêtes périodiques à la mise en place de systèmes administratifs numérisés, moyennant la suppression des cloisonnements, et veiller à un financement national durable de leurs systèmes statistiques et de données afin de les renforcer.

73. Les membres de la CEA devraient investir dans les infrastructures de données et les technologies émergentes, en considérant les systèmes de données comme des infrastructures publiques essentielles. Cela permettrait de réduire la fracture mondiale des données par l'intégration des nouvelles sources de données dans les statistiques officielles. Il est essentiel de consacrer des investissements appréciables au renforcement des capacités afin que les organismes nationaux de statistique soient en mesure d'exploiter les analyses avancées et la modélisation prédictive.

E. Développement des capacités

74. Les membres de la CEA devraient adopter des démarches intégrées, axées sur la demande et centrées sur les institutions pour renforcer les capacités en accord avec les priorités nationales et régionales. Le renforcement des partenariats et l'intégration des initiatives dans les réformes, grâce à l'apprentissage mixte et numérique, amélioreront la planification, la cohérence des politiques et les capacités de mise en œuvre, tout en garantissant des résultats durables et pertinents.

75. Les efforts de renforcement des capacités devraient porter sur la constitution d'une main-d'œuvre prête pour l'avenir et d'institutions publiques résilientes, dotées des moyens nécessaires pour relever les défis complexes du développement. Les programmes devraient mettre l'accent sur la planification intégrée, l'intégration régionale, la résilience climatique, la transformation numérique et la gestion du changement.

76. La Commission de l'Union africaine et les membres de la CEA devraient doter les organisations de bénévoles des ressources nécessaires pour contribuer à l'exécution des deux programmes, intégrer le bénévolat dans les mesures statistiques et renforcer la promotion des programmes nationaux de bénévolat afin d'optimiser les contributions et d'améliorer la collecte de données³⁶.

³⁶ Id.